

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/01/2024

Présents : Mesdames BOITET. DELBOS. HAMON. LE BRUN. MALVILLE. TIDU. MM. DELRIEUX. GUILLON-VERNE. HANS. JAFFRELOT. KERRAND. KNUCHEL.

Absents : /

Mme DELBOS a été nommée secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 janvier 2024

2024-01-01 Projet Entreprise CHARIER

Mme MALVILLE rappelle le projet de l'entreprise CHARIER/La Vraie Croix qui envisage de transformer la zone existante de stockage des matériaux en zone d'extraction. Il serait donc nécessaire pour l'entreprise de créer un nouveau lieu de stockage. Elle souhaiterait l'implanter sur la parcelle qui jouxte la carrière actuelle et qui est située sur la commune de Larré. Actuellement le PLU n'autorise pas cette implantation car classée en zone Agricole. L'entreprise sollicite à cet effet une modification du document d'urbanisme pour l'évolution de son projet.

Les élus s'interrogent sur le devenir du projet, évoquent les inconvénients quant à l'exposition de Larré par rapport au site de la carrière : bruit, circulation, poussière, aspect visuel aussi...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable à la modification du PLUi. (5 voix POUR et 6 voix CONTRE 1 ABSTENTION).

2024-01-02 Décisions modificatives budgétaires n° 1 (Budget Logements sociaux)

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'apporter les modifications suivantes au Budget 2023 « Logements Sociaux » (24402).

Chapitre	Article		Montant
<u>Dépenses de fonctionnement</u>			
66	66111	Intérêts Emprunts	500,00 €
<u>Recettes de fonctionnement</u>			
75	752	Revenus des immeubles	500,00 €

2024-01-03 Réhabilitation du Centre-bourg / Demande de subventions

Madame Le Maire rappelle les différentes étapes réalisées dans le cadre du projet de réhabilitation du centre-bourg : réunions de travail, concertation avec la population, réunion publique....

Elle présente l'estimation détaillée réalisée par le cabinet GBS, actualisée selon la sectorisation des travaux demandée par les élus.

Face à l'importance des travaux et aux coût élevés, Mme le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les secteurs à prioriser à savoir le secteur 1 : Rue du 19 mars 1962 avec l'aménagement du carrefour du cimetière et secteur 2 : place de l'église-mairie.

Elle présente le plan de financement :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Maitrise Œuvre	36.855,00 €	Subvention Etat	
Travaux :		DETR 2024	60.000,00 €
- Secteur 1 Rue du 19 mars	330.259,00 €	DETR 2025	97.000,00 €
- Secteur 2 Place de l'église-mairie	547.247,00 €	Subvention Département PST	274.308,00 €
		Fonds Vert	150.091,00 €
		Agence de l'eau	150.090,00 €
		Autofinancement	182.872,00 €
Total	914.361,00 €	Total	914.361,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de programmer les travaux du secteur 1 et 2 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- de valider le plan de financement
- d'autoriser Mme Le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture, du Département et autres organismes.
- d'autoriser également Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet.

2024-01-04 Création de poste de catégorie C au service technique et modification du tableau des effectifs

Mme Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. Guillon-Verne Adjoint indique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent. Cet emploi correspond à un poste d'encadrement au Service Technique et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de créer cet emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal décide de :

- créer un poste de Catégorie C à temps complet
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

2024-01-05 Convention CDG « Prestation paie »

La commune confie au centre de gestion depuis plusieurs années la prestation relative aux opérations nécessaires au règlement de la paie du personnel et des indemnités des élus locaux sur la base des informations fournies par la collectivité.

Cette convention, arrivée à expiration, s'inscrit dans le cadre de l'article L452-1 du Code Général de la Fonction Publique et permet au CDG d'assurer toute tâche administrative concernant les agents de la collectivité.

Le conseil municipal décide d'autoriser Mme Le Maire à signer le renouvellement de cette convention avec le Centre de Gestion. Celle-ci prendra effet à la date de signature pour s'achever au 31 décembre 2027.

Questions diverses :

Acquisition de matériel informatique pour l'école « Les Petits Apprentis ». Le montant du devis Média Bureautique s'élève à 1.020,60 € T.T.C. L'installation du matériel sera effectuée par Questembert Communauté.

Dans le cadre de l'aménagement du Bourg, la commune souhaite faire une proposition de prix à Mme LE MONNIER-LE PAGE Jeannine pour l'acquisition de la parcelle ZR n ° 94 d'une superficie de 135 m² lui appartenant.

Suite à un courrier reçu du propriétaire de la parcelle cadastrée ZR n° 89 d'une superficie de 4 797 m² qui demande si la commune serait intéressée d'acquérir sa parcelle, le Conseil Municipal souhaite faire une proposition de prix.

Départ d'un locataire suite à procédure d'expulsion avec un reste dû de 1995.59 euros

Panneaux photovoltaïques/jeux de boules : travaux prévus en septembre 2024

Prévisionnel travaux 2024 : Divers travaux de voirie (hors Domaine des landes), Eglise, Salon de coiffure (toiture), Domaine des landes (Finition voiries et espaces verts tranche 1, cheminement piétons Rue des bruyères et signalétique), Locaux techniques (badge utilisateurs), remise en état Logement du Rohélet , Accueil Pop (porte d'entrée+électricité), Salle des sports « Tonneau » rénovation toiture et côtés+ modulaires pour sanitaires), Jeux et mobilier (espace boisé, city-park et espace jeux 0/6ans), Ecole (brise soleil vitre maternelle), Agapanthe (travaux entretien), Environnement (continuité aménagement chemins de randonnées et cheminement accès agrès).